



DELIBERATION N°58/MJI/2020 DU 06 OCTOBRE 2020 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CIID

Nombre

De conseillers en exercice : 29

De Présents : **10**

De Votants : 12

NOTA – Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la Mairie le 07/10/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 02/10/2020.

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MDALLAH ANLAMATI, MADI-MARI DAROUECHI, SOILIH ANSSUMATI, ADAM THOILIHATI, ALIDINA ASSANI, AHMED SAID, SOUFFOU ZAIN-YA, BACOILI OITAH, BOINA KAYSSANI.

Absents :

AHAMADA COMBO SAID VALDO, SOUFFOU ABDALLAH, MROIVILI AMINA, ABDALLAH MAMALI, NOUDJOUR MADI ASSANI, SAINDOU MOHAMADI, BOURA MCOLO VITA, MADI MOITSOUMOU, SAID MADI ZAINA, M'BAE LADHATI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, NOUDJOUR MADI MANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, MADI-ISLAME SAFINATI, VITA SOIDIKI.

Absents représentés :

- ALI BACARI CHARAFINA ayant donné pouvoir à M. IBRAHIMA SAID MAANRIFA
- HEDJA KOURAICHIA ayant donné pouvoir à Mme MDALLAH ANLAMATI

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du vendredi 02 octobre 2020 à 15 heures, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID Maanrifa, Maire, à une réunion du conseil en 2^{ème} lecture le mardi 06 octobre 2020 à 8 heures dans la salle des délibérations de la mairie, sur convocation en date du 02 octobre 2020.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du

Conseil, Monsieur AHMED SAID ayant obtenu la majorité des suffrages, a désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts et à la délibération n°92 du 28 août 2020 de la communauté des communes du centre-ouest, la commune de M'tsangamouji doit désigner les commissaires pour siéger dans la commission intercommunale des impôts directs locaux.

Cette commission se charge de l'évaluation de la fiscalité professionnelle sur le territoire intercommunal.

Dans les mêmes conditions que les commissaires de la CCID, la commune doit désigner 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De désigner les personnes suivantes en qualité de membres de la CIID de la CCCO :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
- MDALLAH ANLAMATI	- NOUDJOUR MADI ASSANI
- MROIVILI AMINA	- BOURA MCOLO VITA

- 2) Et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le maire certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la mairie.

Fait et délibéré, le 06 octobre 2020

**Pour extrait conforme,
Le maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA**